

Classement d'une partie de la voirie de la ZAC LUDRES SUD dans la voirie communale - n° 865

Le Maire expose à l'assemblée qu'après réception définitive d'une partie des voiries de la ZAC LUDRES SUD, le Directeur de la Société Nancéienne d'Aménagement 15, bd Joffre à NANCY, a demandé son classement dans la voirie communale.

... / ...

Il s'agit de :

VOIRIE SECONDAIRE - avenue de Génobois : de la rue François Rude jusqu'au chemin du Bon Curé

- boucle de la rue de Génobois entre la rue Berlioz et la rue d'Englincée

VOIRIE TERTIAIRE - rues Ravel, Berlioz, Debussy, Cl. le Lorrain, Cugnot, du Canal, J. Callot, du Bas de la Côte, Impasse Mathieu de Dombasle.

Ce classement ne pourra intervenir qu'après une enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de M & M l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue de procéder au classement dans la voirie communale de la voirie désignée ci-dessus.